Avantage nature logement

Par fantomette

Suite au décès du châtelain, j'ai été embauchée pour faire acte de présence la nuit au chateau. une chambre a été mise à ma disposition pour l'exercice de mes fonctions. Un avantage nature logement de 430 ? apparaît sur ma feuille de paie ajouté au salaire brut de base.
Je voudrais savoir si ceci est légal car à mon sens, comment assurer la sécurité de l'endroit sans être sur place ?
Je vous remercie à l'avance de votre réponse.

Par janus2

Bonjour,
Oui, c'est normal.
Un logement de fonction est bien un avantage en nature.

Par fantomette

Je vous remercie infiniment de votre réponse, compte tenu que c'est ma première expérience sur un forum...
Je suis bien d'accord qu'un avantage nature peut être un logement de fonction. Mais mon domicile est situé à quelques kilomètres de mon lieu de travail, je me déplace donc pour venir effectuer cette surveillance, je n'y passe que la nuit (19 h - 8 h) je trouve bizarre et inutile cette somme qui vient gonfler mon salaire et qui n'est pas utile (pour moi peut-être pour l'employeur ?) à mon sens et le montant de mes impôts, je suis retraitée et la note est sévère.
Qu'en pensez-vous ?
Merci à l'avance de vous pencher à nouveau sur la question.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50